Jour de séance 32

le vendredi 31 mai 2019

9 h

Prière.

Après les questions orales, M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que M. Landry a utilisé un accessoire lorsqu'il a montré à la Chambre une publicité publiée dans un quotidien, ce qui ne devrait pas être autorisé. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

M. Arseneault demande le consentement unanime pour déposer à la Chambre une publicité. Le consentement unanime est refusé.

M. Landry (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à empêcher l'utilisation de terrains de la subdivision Poirier à des fins d'entreposage et à des fins commerciales. (Pétition 12.)

M. Arseneault donne avis de motion 59 portant que, le jeudi 6 juin 2019, appuyé par M. Bourque, il proposera ce qui suit :

attendu que Diabète Canada estime que, en 2018, 9,3 % des Canadiens vivaient avec le diabète ;

attendu que le Nouveau-Brunswick occupe le premier rang au pays, car on estime que son taux de diabète est le plus élevé du Canada, puisqu'il compte 12,1 % de personnes atteintes de diabète ;

attendu que, selon les estimations, un Néo-Brunswickois sur trois vit actuellement avec le diabète ou le prédiabète et que ce nombre devrait augmenter au cours des prochaines années du fait de l'inaction ;

attendu que le diabète et les complications médicales résultant d'une mauvaise gestion du diabète sont des inducteurs de coûts importants dans notre système de soins de santé ;

attendu que la gestion du diabète peut représenter un lourd fardeau financier pour beaucoup de personnes du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement devrait non seulement mettre l'accent sur la prévention et le traitement de la maladie, mais aussi déployer tous les efforts possibles pour aider les personnes diabétiques à gérer leur maladie;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renouveler immédiatement la stratégie globale sur le diabète de la province, laquelle avait pris fin, et à fournir un soutien financier supplémentaire aux personnes atteintes de diabète afin de les aider à payer les coûts liés aux médicaments pour le diabète, aux appareils de contrôle, aux fournitures pour les tests de glycémie et aux dispositifs injecteurs d'insuline qui ne sont pas assurés par la province à l'heure actuelle.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 28 et 26.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. Chiasson.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 12 h 9, reprend à 12 h 14.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M^{me} LeBlanc, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 26, Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières;
- 28, Loi modifiant la Loi sur les services à la famille.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 13 h 7.